

Ministry of Education

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat
Queens Park
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Kit Rankin
Directrice
Direction des services régionaux

Marie-France LeFort
Chef
Bureau de la participation des parents

DATE : Le 19 octobre 2006

OBJET : **Subventions pour la participation et l'engagement des parents destinées aux écoles (PEP): Processus de demande des conseils d'école**

Dans leur examen de la littérature concernant l'influence des familles sur le rendement scolaire, Anne T. Henderson et Karen L. Mapp (2002) ont constaté que lorsque les écoles, les familles et les communautés travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage, les enfants ont tendance à avoir de meilleurs résultats scolaires, à poursuivre leur scolarité et à apprécier l'école.

Tel qu'annoncé dans la Politique de participation des parents de l'Ontario publiée en décembre 2005, un nouveau programme de subventions totalisant un million de dollars apporte un appui aux initiatives de conseils d'école visant à aider des parents qui doivent relever des défis, comme l'arrivée récente au Canada, le degré de maîtrise du français ou de l'anglais, des difficultés socio-économiques, des handicaps physiques ou le transport jusqu'à l'école, afin de participer à l'éducation de leurs enfants.

Cette note de service fournit d'importants renseignements sur ce nouveau programme de subventions pour la participation des parents.

A. Lire, partager et informer

Le Ministère enverra une trousse de demande de subvention à chaque école et à chaque conseil scolaire. Nous demandons aux directrices et directeurs de l'éducation de transmettre cette note de service et la trousse en annexe aux agentes et agents de supervision et au personnel responsable des conseils d'école de tout le conseil. Nous encourageons le personnel du conseil scolaire à lire entièrement la trousse de présentation de proposition, à parler du programme à la

direction des écoles, aux conseils d'école et au comité de la participation des parents du conseil, et à aider les conseils d'école qui désirent présenter une proposition de projet.

La subvention PEP destinées aux écoles offre aux conseils d'école une occasion unique de faciliter les contacts entre l'école, les parents et la communauté. Même si ce programme de subvention a été créé d'abord et avant tout pour les conseils d'école, qui peuvent présenter une proposition seuls ou en partenariat avec d'autres conseils d'école, des parents ou des groupes de la communauté, il est aussi possible que les conseils scolaires encouragent une école ou un groupe d'écoles à préparer une proposition.

Conscients du temps limité dont disposent les bénévoles siégeant aux conseils d'école, et pour limiter le fardeau administratif des directions des écoles et des conseils scolaires, nous avons redoublé d'attention, sur les conseils des parents, pour élaborer un formulaire simple. **Le formulaire de demande, le modèle de rapport et les instructions détaillées pour les remplir sont annexés à la présente et se trouvent également en ligne à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/index.html>.**

B. Dates importantes

1) 21 novembre 2006 : Date limite pour présenter une proposition de projet au Bureau de la participation des parents et au conseil scolaires

Les conseils d'école ont jusqu'au **21 novembre 2006** pour présenter une proposition de projet. En plus d'envoyer une proposition au Bureau de la participation des parents (BPP), ils doivent remettre un exemplaire signé au conseil scolaire, aux soins de la directrice ou du directeur de l'éducation. Ainsi, le conseil scolaire pourra revoir toutes les propositions des conseils d'école, s'il le désire, afin de vérifier que les projets sont conformes à ses politiques et stratégies relatives à la participation des parents. Les conseils peuvent aussi profiter de cette occasion pour revoir les propositions avec leur comité de la participation des parents.

2) 5 décembre 2006 et 12 décembre 2006

Après le processus officiel d'examen des propositions, et d'ici le **5 décembre 2006**, le Bureau de la participation des parents communiquera avec chaque conseil scolaire. Ceux-ci devront confirmer que les projets que le Bureau juge admissibles sont conformes à leurs politiques et stratégies relatives à la participation des parents.

Important : Veuillez noter que les projets d'école que le conseil scolaire n'appuie pas ne seront pas financés. Si le Bureau de la participation des parents n'a pas reçu de réponse du conseil scolaire d'ici le **12 décembre 2006**, il présumera que tous les projets admissibles doivent être financés et rédigera les contrats avec les conseils scolaires concernant ces projets.

3) Semaine du 18 au 22 décembre 2006

Sur réception des avis des conseils scolaires, le Bureau de la participation des parents préparera les contrats de transfert de fonds. Les conseils lui retourneront les contrats signés, puis les

fonds alloués aux projets approuvés seront transférés. Les conseils scolaires devront coordonner la distribution des fonds aux conseils d'école et en faciliter l'accès; le processus peut être le même que celui utilisé pour distribuer l'allocation de 500 \$ au titre de la participation des parents attribuée aux conseils d'école.

C. Renseignements

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour préparer la demande de subvention, vous pouvez communiquer avec Laurent Tregonning, agent d'éducation, au 1-800-530-2118, ou à l'adresse Laurent.tregonning@ontario.ca

Après le 12 décembre 2006, les questions peuvent être adressées au Bureau de la participation des parents :

Téléphone : 1-800-387-5514

Courriel : parent.participation@ontario.ca

D. Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) destinées aux projets régionaux ou provinciaux

Un deuxième programme de subventions mettra des fonds à la disposition de projets régionaux et provinciaux visant à favoriser la participation des parents. Nous encourageons les organismes de parents à présenter une demande. Les conseils scolaires et les administrations scolaires de l'Ontario, les organismes à but non lucratif, les associations du secteur bénévole et les établissements postsecondaires en Ontario peuvent également présenter une demande en collaboration avec les parents. Le formulaire de demande se trouve également en ligne à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/index.html>.

Nous vous remercions de votre soutien et collaboration continus à la mise en œuvre de cette importante initiative.



Kit Rankin
Directrice,
Direction des services régionaux



Marie-France LeFort
Chef,
Bureau de la participation des parents

c.c. : Chefs régionaux, ministère de l'Éducation